DLP 21-08-89153546
ISSN 0992-9924

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

®

Avertissements agricoles

BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

Viticulture Bas-Vivarais

165, rue Garibaldi - Bâtiment B - B.P. 3202 - 69401 LYON Cédex 03 ☎ 78.63.25.65

Bulletin n° 11 - 17 Août 1989

VITICULTEURS, RESPECTEZ LES DELAIS D'EMPLOI DES PRODUITS AVANT RECOLTEc

Mildiou : le feuillage doit rester sain jusqu'au bout
Black-Rot, Oïdium : la protection peut être suspendue
Botrytis : pas de traitement 3 semaines avant les vendanges
Acariens, Cicadelles des grillures : ne les laisser pas diminuer le degré de votre vendange !
Tordeuses de la grappe : le point de la situation

PRODUITS : respectez les délais d'emploi avant la récolte

Ces délais sont clairement indiqués sur l'emballage des produits. Ne prenez pas le risque de dépasser les normes des résidus (sur raisin de table ou dans le vin).

Nous vous rappelons de ne plus employer de produit contenant une phtalimide (captane, captafol ou folpel).

En outre, certains produits, gênant la fermentation sont également à éviter :

- freine parfois la fermentation alcoolique : carbendazime (nb spéc)
- freine la fermentation en traitements tardifs : EUPARENE

MILDIOU : pensez à renouveler la protection cuprique en cas de lessivage

La situation est saine dans l'ensemble mais les conditions climatiques (temps orageux, rosées) sont propices à ces repiquages qui, s'ils se multiplient pourraient aboutir à une destruction prématurée du feuillage dans quelques parcelles.

BLACK-ROT : la protection ne concerne plus que les parcelles présentant des attaques sur grappes

Dans ces dernières elle sera poursuivie en fonction des risques d'humectation avec un produit curatif. Ailleurs, elle peut être suspendue, sauf dans les rares parcelles à risques n'ayant pas encore atteint le début véraison, où un dernier traitement pourra être effectué en visant les grappes.

Après le début véraison, les grappes sont moins sensibles, mais en cas d'attaque déclarée, la maladie peut continuer à évoluer lentement selon les conditions météorologiques jusqu'aux vendanges.

OIDIUM : après le début véraison la protection peut être suspendue

Dans les parcelles sensibles ou atteintes, où ce stade n'est pas encore atteint, un dernier traitement sera envisagé dans les prochains jours et visera les grappes.

La maladie s'est montrée virulante cette année avec des attaques sur grappe assez nombreuses. Les baies atteintes risquent d'éclater en grossissant. Ce seront autant de portes d'entrée possibles pour le Botrytis.

P 350

Imprimerie de la Région RHÔNE ALPES Directeur Gérant : J.C. FAUDRIN Commission Paritaire de Presse N° 1656 AD

——— BOTRYTIS : pas de traitement 3 semaines avant les vendanges prévues avant le 10 Septembre

En situation tardive (ST REMEZE) le traitement de pré-véraison doit être réalisé dès réception (si ce n'est déjà fait) sur les vignes n'ayant pas encore atteint le début véraison.

Le traitement 3 semaines avant les vendanges n'est pas à envisager dans les vignes dont la récolte est prévue avant le 10 Septembre.

- dans les vignes où une lutte spécifique a déjà été menée au cours de la saison il n'apporterait que peu d'efficacité supplémentaire et augmenterait les risques de sélection de souches résistantes.

- dans les vignes où aucune lutte spécifique n'a été menée depuis le début de la saison, il est de toutes façons inopérant et inutile.

Cette situation ne serait remise en cause sur cépages plus tardifs que par une détérioration importante et durable du temps.

——— ACARIENS, CICADELLES DES GRILLURES : attention aux infestations tardives

Celles-ci diminuent la fonction chlorophyllienne des feuilles, ce qui a pour conséquence directe d'amoindrir la qualité de la vendange.

Seuils :

- Acariens jaunes et/ou rouges : 30 % des feuilles occupées
Dans les parcelles où des acariens rouges ont été observés en 1986 et ce printemps, attention aux risques de pullulations de fin d'été.

Pour les acariens jaunes, il est préférable d'observer à la loupe de poche le point d'insertion du pédoncule et le long des nervures principales à la face inférieure de la feuille.

- Cicadelles des grillures : 50 cicadelles pour 100 feuilles
Populations très variables d'une vigne à l'autre. Seuil localement dépassé.

——— TORDEUSES DE LA GRAPPE : vol faible ou nul

Les chenilles de 2ème génération poursuivent leur évolution dans les baies et aucun redémarrage de vol n'a été relevé ni pour Eudémis, ni pour Cochylis. Il est donc inutile d'intervenir en ce moment.